

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Rue Nicole-Reine Lepaute - Extension de la cour de la crèche Montchapet Jouvence - Acquisition d'une parcelle de terrain**

Mme TENENBAUM, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien site Urgo rue Petitot, les promoteurs immobiliers ont prévu de céder à la Ville, des emprises foncières en vue de l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement à proximité de la crèche Montchapet Jouvence, et de l'extension du jardin d'enfants.

Par délibération du 28 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain permettant notamment son aménagement en zone d' « arrêt minute » à usage exclusif de la crèche.

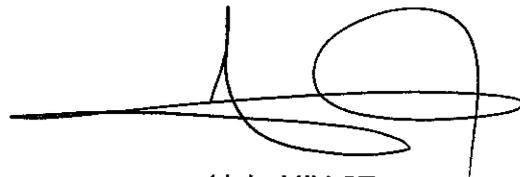
Aujourd'hui, il est proposé d'acquérir sur les copropriétaires du 7, rue Petitot, représentés par la SCCV du Louvre, une parcelle de terrain située rue Nicole-Reine Lepaute, cadastrée section HK n° 550p, d'une superficie d'environ 130 m², moyennant 1 € symbolique. Ce terrain permettra une extension de la cour de la crèche et son aménagement en jardin d'enfants. Il est précisé que les frais de géomètre relatifs au découpage parcellaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'acquisition par la Ville sur les copropriétaires du 7, rue Petitot, représentés par la SCCV du Louvre - 16-18, boulevard Docteur Jean Veillet - BP 57630 - 21076 Dijon cedex, d'une parcelle de terrain située rue Nicole-Reine Lepaute, cadastrée section HK n° 550p, d'une superficie d'environ 130 m², moyennant 1 € symbolique ;
- 2- dire que la Ville prendra en charge les frais de géomètre relatifs au découpage parcellaire ;
- 3- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- 4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



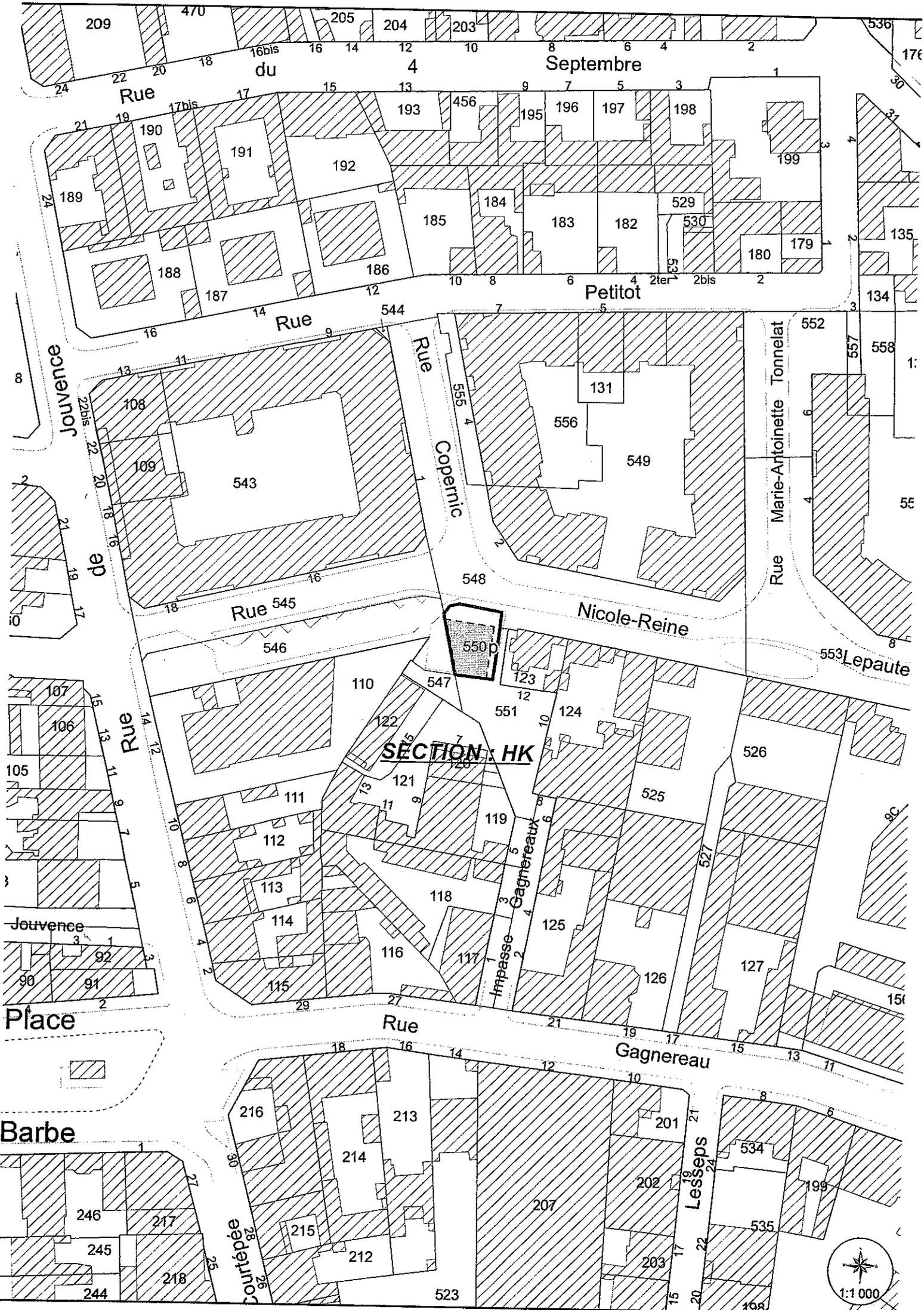
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 FEV. 2011



PUBLIÉ LE 8/02/2011



Rue du Septembre

Rue Petitot

Rue Copernic

Rue Nicole-Reine

Rue Marie-Antoinette Tonnelat

Rue de Jouvence

Rue Gagnereau

Rue Lesseps

Rue Courtepée

Place Barbe

SECTION: HK

550p



1:1000